

Le Directeur

La Défense, le 10 MARS 2022

## DECISION

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre,

Vu le Code des transports et notamment les articles L. 1621-1 à L. 1622-2 et R. 1621-1 à R. 1621-26 relatifs, en particulier, à l'enquête technique après un accident ou un incident de transport terrestre ;

Vu la décision du 15 octobre 2021 d'ouverture d'une enquête technique concernant le heurt de quatre personnes par un TER circulant de Hendaye à Bordeaux, survenu le 12 octobre 2021 à Ciboure dans les Pyrénées-Atlantiques ;

Considérant que les causes et circonstances de l'accident sont clairement établies ;

Considérant que les analyses n'ont pas identifié de facteurs susceptibles de donner lieu, de la part du BEA-TT, à des recommandations préventives spécifiques ;

**décide**

**Article 1 :** L'enquête technique ouverte par la décision du 15 octobre 2021 est close ;

**Article 2 :** Une fiche synthétique est mise en ligne sur le site internet du BEA-TT.



Jean-Damien PONCET